

«L'éducation est cruciale dans le développement de l'enfant»

Trois questions à René Knüsel, professeur honoraire à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne et auteur de Qui châtie bien...



© Nicole Chuard

(REISO) Votre livre [\[1\]](#) est un ensemble de textes écrits par des chercheur·euse·s et des praticien·ne·s sur la maltraitance des enfants et le contexte culturel qui détermine parfois le comportement des adultes. Pourquoi un tel recueil ?

(René Knüsel) Cet ouvrage répond à un besoin récurrent, identifié auprès des étudiant·e·s en formation continue, confronté·e·s à des déclarations de mauvais traitements relevant de contextes spécifiques. Ils et elles sont parfois démunie·s face à certaines façons d'éduquer.

Faites-vous référence aux différences culturelles ?

Oui, notamment. Une famille issue de la migration n'a pas les mêmes références en termes d'éducation qu'une autre qui a toujours vécu en Suisse. Le·la professionnel·le de l'enfance doit connaître le contexte culturel et chercher à comprendre les intentions des parents avant d'agir. Un parent qui dysfonctionne, mais qui est d'accord de se faire aider et de corriger sa façon d'agir, devrait pouvoir continuer à s'occuper de ses enfants. A contrario, un·e mineur·e dont la mère ou le père a une attitude intentionnellement préjudiciable et n'entend pas changer de comportement doit être éloigné du foyer familial. Les valeurs que la société attribue à l'éducation ont beaucoup évolué, tout comme la conception de la famille. Aujourd'hui, la prise de conscience est collective et la société comme les professionnel·le·s savent à quel point l'éducation joue un rôle crucial dans le développement de l'enfant.

Si certaines différences culturelles permettent d'expliquer les comportements maltraitants de parents, quelles réponses les services de protection de la jeunesse doivent-ils apporter ?

(René Knüsel) C'est effectivement un grand dilemme face auquel se trouvent confrontées les personnes en charge de protéger les mineurs. Il n'y a pas de solution toute faite et chaque situation doit faire l'objet d'une attention particulière. Il n'y a pas non plus de définition largement partagée de la maltraitance et une grande hétérogénéité imprègne en conséquence les réponses apportées. Les seuls mauvais traitements reconnus par tout le monde sont les abus sexuels. Mais comment évaluer l'aspect délétère de la violence conjugale sur les enfants qui en sont les témoins, comment reconnaître la violence psychologique, quelle réponse apporter aux multiples mauvais traitements possibles ? Dans tous ces cas de figure, le·la professionnel·le doit s'assurer que le développement du mineur n'est pas en péril. Ensuite, il lui faut statuer sur l'intentionnalité des parents : veulent-ils nuire à l'enfant, sont-ils capables de corriger leur comportement, entre autres questionnements. Aujourd'hui encore, nous avons une connaissance incomplète de la situation et les chiffres publiés sur les cas de maltraitance ne sont que la pointe de l'iceberg. Parfois plusieurs années s'écoulent entre le début d'un mauvais traitement et son signalement.

(YT)

^[1] Qui châtie bien...mauvais traitements envers les enfants et contexte culturel, sous la direction de René Knüsel et Fabrice Brodard, Ed. Antipodes, 2021, 224 p.